## L'ÉNERGIE

GAZ NATUREL—LE PROJET D'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, l'Office national de l'énergie a fait savoir à l'industrie pétrolière qu'il était désireux d'étudier les demandes d'augmentation des exportations de gaz vers les États-Unis dans les cinq à sept prochaines années. Par suite de cette déclaration, deux sociétés, la Trans-Canada Pipeline et la Pan-Alberta Gas, ont décidé d'augmenter leurs contrats d'achat pour totaliser à elle seules 1.5 milliard de pieds cubes par jour, et elles ne prévoient pas de difficultés ou de retards pour obtenir l'autorisation de l'Office national de l'énergie d'exporter une partie de ce gaz.

• (1430)

A la lumière du dernier rapport de l'Office national de l'énergie, qui prévoit une pénurie de gaz au Canada au plus tôt d'ici 1982 et au plus tard d'ici 1985, le gouvernement approuve-t-il l'accroissement des exportations de gaz aux États-Unis, les prévisions de l'Office pour les cinq à huit prochaines années étant, somme toute, fort sombres?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on n'a pas demandé au gouvernement d'approuver une telle mesure et personne ne nous a présenté de motifs suffisants pour l'accepter.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Autre question, monsieur l'Orateur. Je m'adresse au ministre parce que je crois qu'il doit être au courant des travaux de l'Office national de l'énergie et disposé à faire connaître à cet organisme, sinon à la Chambre, l'opinion du gouvernement. Selon la proposition actuelle, cet accroissement des exportations vers les États-Unis s'inscrirait dans le cadre d'un échange en vertu duquel le gaz de l'Alberta serait vendu en retour de livraisons de gaz de l'Alaska une fois le pipe-line construit.

Le ministre ne croît-il pas que de cette façon le Canada va vendre son gaz bon marché à ses voisins américains et, le moment venu, qu'il devra acheter du gaz de l'Alaska à un prix deux ou trois fois supérieur à celui qu'il a reçu pour le gaz de l'Alberta? Je voudrais demander au ministre s'il considère cette transaction dans le meilleur intérêt des consommateurs canadiens et s'il se propose d'exercer des pressions auprès de l'Office national de l'énergie qui, après tout, a été constitué pour protéger les intérêts des consommateurs canadiens?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, la question du député au sujet de la possibilité de vendre maintenant du gaz à un certain prix puis, d'en racheter plus tard à un prix supérieur est très pertinente. L'Office national de l'énergie a soulevé ce point dans son récent rapport au chapitre du gazoduc de l'Arctique. Voilà le genre de question que les députés auront l'occasion d'étudier au cours du débat qui se tiendra à la Chambre des communes pendant les prochaines semaines. Il ne fait aucun doute que de telles considérations influenceront la décision finale du gouvernement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une dernière question supplémentaire. Le rapport de l'Office national de l'énergie fait état de surplus de gaz et signale à juste titre que de nombreuses sociétés gazières souhaitent vendre leur gaz. Si elles ne peuvent pas le

## Questions orales

vendre au Canada, elles voudraient le vendre aux États-Unis afin d'en obtenir un revenu suffisant qui leur permette de poursuivre leurs activités de prospection. C'est bien compréhensible. Je voudrais demander au ministre si lui-même ou l'ensemble du gouvernement ont étudié la possibilité d'utiliser Petro-Canada pour acheter du gaz avant l'extraction, comme cela se fait dans de nombreux pays, et comme on l'a fait en Saskatchewan pendant des années, de même qu'en Alberta. Cette façon de procéder permettrait aux sociétés de disposer de liquidités suffisantes pour assurer la poursuite de leurs programmes de prospection tout en gardant en reserve le gaz extrait à bon marché pour les futurs besoins des Canadiens plutôt que de le troquer maintenant et de devoir payer des prix très élevés dans quelques années pour acheter du gaz de l'Alaska.

M. Gillespie: Sans entrer dans les détails, je peux dire, monsieur l'Orateur, que j'ai eu des discussions avec des cadres supérieurs de Petro-Canada à propos de l'extraction du gaz en Alberta et à propos du rôle que Petro-Canada pouvait jouer dans l'exploitation de ces ressources. Comme les députés le savent, ces ressources sont soumises à des contrôles et à des règlements de la part du gouvernement de l'Alberta. En ce qui concerne les producteurs de gaz qui, comme l'a indiqué le député, ont trouvé du gaz en partie grâce aux mesures d'encouragement et aux prix plus élevés accordés par le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral—ce dernier ne les ayant acceptés qu'à contre-cœur—je pense qu'on pourrait remédier à la situation si le gouvernement de l'Alberta adoptait des mesures de contingentement.

[Français]

## L'INDUSTRIE

LA POSSIBILITÉ DE RESTREINDRE LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURE EN VUE DE PRÉVENIR LE CHÔMAGE AU QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a répondu à la lettre du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rogrigue Tremblay, au sujet de l'urgence de limiter les importations de la chaussure au Canada afin de préserver les quelque 10,000 emplois qui existent au Québec seulement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai reçu plusieurs instances à cette fin, y inclus celles de mon homologue québécois. Cette semaine, le Tribunal antidumping doit faire rapport au ministre des Finances et, au début de la semaine prochaine, nous espérons déposer le rapport au sujet des mesures qui seront prises en vue d'aider cette industrie en difficultés présentement.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que la Chambre doit s'ajourner demain,—parce qu'il y a déjà au Feuilleton une motion à cet effet,—l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si, demain, il pourra donner un avis quelconque ou dire quelque chose à ce sujet afin de rassurer les travailleurs de cette industrie.?